

## **Présentation de la démarche de Contrôle Interne Comptable et Financier (CICF) Conseil d'Administration du vendredi 24 février 2012**

Le contrôle interne comptable et financier est un élément aujourd'hui incontournable pour atteindre l'objectif de qualité des comptes, en tant que démarche de maîtrise des risques comptables. Le commissaire aux comptes notamment, dans le cadre de son contrôle des comptes, s'appuie sur ce dispositif.

La circulaire de la direction générale des finances publiques du 1<sup>er</sup> juin 2011 impose de mettre en place une démarche formalisée du CICF, de manière conjointe entre l'ordonnateur et l'agent comptable.

La maîtrise des risques financiers et comptables passe par une phase préalable d'identification et de hiérarchisation de ces risques (repérer les erreurs, rejets, anomalies...). Un plan d'action peut être alors envisagé afin de les maîtriser.

La démarche du CICF a été initiée au sein de notre établissement au mois d'octobre 2011 lors d'une réunion de présentation à destination de tous les acteurs ayant une activité liée de près ou de loin aux finances, avec une information également aux directeurs de composantes. Le premier travail d'identification des risques a été effectué.

Le CICF s'inscrit plus globalement dans la démarche de qualité engagée en matière de fonctionnement des services, et dans une réflexion d'ensemble en matière d'organisation, de qualification, professionnalisation, définition et maîtrise des processus, pilotage...